



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - COLOMBIER - VIALA D. - VERNHES - MMES AUSSAGUES (Suppléante) - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CRIQUET - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme Laurence BONNASSIEUX a donné pouvoir à M. Thierry BARDOU.

Mme Evelyne FADDI a donné pouvoir à M. Laurent VANDENDRIESSCHE.

N° 2023/32

Objet : Enfance-Jeunesse : Avance de subvention annuelle 2023 pour l'association « ALPA »

Monsieur le Président rappelle que l'association « l'ALPA » est gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à Saint Paul Cap de Joux et à Vielmur sur Agout.

Monsieur le Président précise que la CCLPA participe au financement de l'association dans le cadre de l'exercice de la compétence enfance jeunesse du territoire via une convention pluriannuelle d'objectifs.

Cette convention prévoit des avances de versement de subvention annuelle, avant le vote du Budget.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'attribuer une avance de subvention 2023 d'un montant de 30.000 € à conclure avec l'association « l'ALPA ».



Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'avance de subvention 2023 à conclure avec l'association « l'ALPA », pour un montant de 30.000 €,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2023,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Francis THOMAS

